

Grille horaire du premier cycle primaire (années 1P à 4P)

conformément à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Domaines		Disciplines	Ecole infantine		3-4P
			1P	2P	
Médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC)	Langues	Français	20 %	30 %	10
	Mathématiques et sciences de la nature	Mathématiques	10 %	20 %	5
		Sciences de la nature			
	Sciences humaines et sociales	Histoire – Ethique et cultures religieuses	5 % (CE ¹)	10 % (CE)	4 (CE)
		Géographie			
	Arts	Arts visuels			2
		Musique	13 %	13 %	2
		Activités créatrices et manuelles			2
	Corps et mouvement	Education physique	17 %	12 %	3
	Apprentissages fondamentaux			35 %	15 %
Total			18	26	28

¹ Connaissance de l'environnement

Version officielle, en vigueur dès août 2018

En 1P et 2P, le temps dévolu aux différentes disciplines est exprimé en pourcentage. Dès la 3P, il est exprimé en nombre de périodes de 45 minutes.

Sciences humaines et sociales

Au premier cycle primaire, la dénomination « Connaissance de l'environnement » (CE) regroupe les disciplines suivantes : Géographie, Histoire – Ethique et cultures religieuses et Sciences de la nature.

L'enseignement d'Ethique et cultures religieuses est dispensé sous la forme de modules de 15 périodes par année.

Corps et mouvement

En 1P et 2P (école infantine), une période de Rythmique est comprise dans le temps dévolu à l'Education physique.

Apprentissages fondamentaux

En 1P et 2P (école infantine), les apprentissages fondamentaux comprennent, selon le Plan d'études romand : la socialisation, la mise en place d'outils pour entrer dans les apprentissages scolaires ainsi que la construction des savoirs.

MITIC

Tout au long de la scolarité et dans chacune des disciplines, les enseignants mettent les outils informatiques et les supports médiatiques au service de leur enseignement et des apprentissages des élèves, aux moments les plus opportuns.